

## Couvertures en cas d'accident, pour artistes, formateurs, monteurs, techniciens et gréieurs, lors des tournées et entraînements.

<b>Mort accidentelle et mutilation</b>	50 000 \$
<b>Indemnité hebdomadaire en cas d'accident (assurance salaire)</b>	80 % du revenu hebdomadaire brut  Maximum 750 \$ brut par semaine 104 semaines d'indemnité
	Délai de carence 7 jours
<b>Frais médicaux</b>	Maximum de 7 500 \$ global
	Ambulance
	Physiothérapeute et thérapeute du sport (500 \$ / année d'assurance) Chiropraticien (500 \$ / année d'assurance)
	Infirmière, médicaments (2e payeur)
	Prothèses auditives, béquilles, attelles, appareils plâtrés, bandages et appareils orthopédiques
<b>Adaptation du domicile et du véhicule</b>	15 000 \$ global
<b>Formation professionnelle de reclassement du conjoint</b>	15 000 \$ en cas de décès de l'assuré
<b>Hospitalisation</b>	2 500 \$
<b>Rapatriement d'un défunt / obsèques</b>	15 000 \$ / 5 000 \$
<b>Tarifications</b>	<b>26 \$ par mois, taxes en sus</b>

*Le contrat de l'assureur à préséance sur ce résumé des couvertures*